



# Lettre d'information d'Ayn

n° 3 - septembre 2014

## - Agenda -

- |                 |   |                |   |
|-----------------|---|----------------|---|
| <b>20 sept.</b> | <b>Guinguette d'automne</b> de l'AEL animée par le groupe DANGUBA (jazz manouche)<br>19h30 : musique à DULLIN<br>20h00 : barbecue à AYN<br>21h30 : musique à AYN<br>Repli dans la salle des fêtes d'AYN en cas de pluie | <b>04 oct.</b> | <b>Portes ouvertes à la bibliothèque</b> de 10h à midi, au-dessus de la salle des fêtes   |
| <b>27 sept.</b> | <b>Concours de pétanque</b> organisé par le Comité des Fêtes – Ensemble pour Ayn, au Chef-lieu. Engagement à 13h30, premier jet de bouchon à 14h  | <b>10 oct.</b> | <b>Réunion d'information du Comité des Fêtes – Ensemble pour Ayn</b> à 20h00 à la salle des fêtes                                       |
|                 |   | <b>26 oct.</b> | <b>Traversée du village par le Novathlon</b> , course « bike & run », organisé par Nova427<br>Vétonne, Le Banchet, La Montagne, Montbel |

## - Vie de la Commune -



### Affouage

Après consultation de l'Office National des Forêts, une coupe affouagère sera ouverte sur Ayn à l'hiver 2014/2015.

Les informations sur les tarifs et les modalités pratiques seront bientôt disponibles.

### Élagage

En prévision de l'hiver et de ses inévitables chutes de neige, pensez à élaguer ou à faire élaguer les arbres qui poussent à proximité de fils électriques ou téléphone.

Il serait dommage d'être privé d'électricité ou de téléphone en plein cœur de l'hiver pour une branche cassée !



### Fourniture Internet

Plusieurs habitants ont signalé en mairie des perturbations du réseau Internet. Un état des lieux du réseau a été demandé au gestionnaire des lignes (Orange), sans succès.

Si vous constatez des perturbations (diminution du débit, interruption du service internet ou téléphone), signalez-les systématiquement à votre opérateur (Orange, Free, SFR, Bouygues, etc.) par le biais de l'assistance client.

En effet, c'est votre opérateur qui, après diagnostic de son service, portera réclamation auprès d'Orange s'il s'avère que le problème se situe au niveau des lignes elles-mêmes.

Vous pouvez transmettre vos coordonnées (nom et numéro de ligne) à la mairie afin que la collectivité appuie votre réclamation en tant que garant des services publics.

## - Bien vivre ensemble -

### Circulation routière

Malgré les opérations de sensibilisation menées par la Gendarmerie cet été, les riverains du Grand Chemin, du Chef-Lieu et du Bard constatent toujours des véhicules qui circulent à une vitesse manifestement inadaptée.

Cette attitude dangereuse est le fait de seulement quelques conducteurs (qui ne font peut-être que traverser la commune) mais, alors que la rentrée des classes a eu lieu, cela présente un risque non négligeable pour les enfants de l'école et les riverains en général.



LA LIMITATION DE LA VITESSE AU VOLANT FAIT DÉBAT !

Pour mémoire, les auteurs d'un excès de vitesse de moins de 20 km/h en zone 30 ou 50 s'exposent à une amende de 135 € et au retrait d'1 point sur le permis de conduire.

### Bruits de voisinage



L'utilisation des appareils bruyants est réglementée par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 et restreint l'utilisation des appareils à moteur thermique

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Quoi qu'il en soit, en fonction des contraintes de chacun (disponibilité, conditions météo, etc.), les relations de voisinage sont avant tout une question de dialogue.

Il est tellement simple de se mettre d'accord avec son voisin sur les heures qui arrangent tout le monde !



## - Enfance -

### Rentrée scolaire 2014

Cette rentrée est marquée par la réforme des rythmes scolaires, en effet, depuis le 2 septembre, les élèves ont cours le mercredi matin afin de libérer 3h dans la semaine, dédiées aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Un projet éducatif a été rédigé dans le but de donner un axe pédagogique cohérent aux TAP.

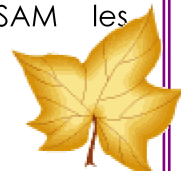
Les élèves vont découvrir par le biais d'activités culturelles et sportives les cinq continents tout au fil de l'année scolaire.

Les TAP, pour les élèves de l'école maternelle, ont lieu de 13h35 à 14h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Certains élèves pourront faire la sieste, les autres participeront aux activités périscolaires. Les activités se déroulent à l'école de Dullin.

Les TAP, pour les élèves de l'école élémentaires, ont lieu de 15h00 à 16h30 les mardis et vendredis à la salle des fêtes d'Ayn ou à l'école d'Ayn.

Les animatrices référentes de cette action sont Audrey Maurette et Laetitia Della-Vecchia, qui interviennent déjà dans le cadre périscolaire depuis plusieurs années.

Des intervenants extérieurs prennent part également aux TAP : Stéphanie Gregori, animatrice sportive les mardis, et un professeur de musique du CESAM les vendredis.



### Cantine

Les Communes d'Ayn et Dullin ont choisi de changer de fournisseur pour la cantine scolaire. Depuis la rentrée, les repas sont préparés par l'entreprise Vacavant.

### AEL – Les Petits Naturalistes

L'AEL propose un accueil des enfants âgés de 4 à 10 ans les mercredis à la journée ou à la demi-journée.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial.

Pour plus d'informations, contactez l'AEL, 457 route du Lac 73470 Novalaise, 04 79 28 57 39, [lacaiguebeletteael@wanadoo.fr](mailto:lacaiguebeletteael@wanadoo.fr)

## - Petite enfance -

### Les Saisons Enchantées

Le Château Partagé, à Dullin, propose une action en direction des enfants de 0 à 3 ans et de leurs parents.

Un accueil est possible les jeudis matins toute l'année au Château afin de partager des activités libres ou encadrées.

Pour plus de renseignements : [delphcopin@orange.fr](mailto:delphcopin@orange.fr), 04 58 16 00 03



## Orientation et insertion professionnelle -

La Commune d'Ayn offre un nouveau service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle à destination des adolescents, des jeunes adultes et des demandeurs d'emploi de la commune.

Les personnes souhaitant échanger au sujet de leur situation scolaire et/ou professionnelle et obtenir un premier niveau d'information peuvent contacter Sandra Francony (2<sup>e</sup> adjointe) par mail [sandra.dumollard@orange.fr](mailto:sandra.dumollard@orange.fr) ou bien venir en mairie pour une demande de rendez-vous.

## - Du côté de la CCLA -

### Déchets

Comme vous l'avez constaté, le service de collecte des déchets a posé quelques soucis cet été.

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette. Le problème viendrait du prestataire, qui prendrait quelques libertés avec ses tournées.

Vos signalements sont systématiquement transmis et le Conseil Municipal travaille avec la CCLA, afin de trouver les meilleures solutions.

Ceci amène à faire quelques expérimentations, ce qui explique que certains conteneurs changent parfois de disposition.



Au cas où un conteneur serait plein ou hors d'usage, vous pouvez utiliser n'importe quel autre conteneur, afin d'éviter que des débris ne s'accumulent sur la place publique, ce qui n'est guère agréable pour les riverains comme pour les usagers.

En cas d'urgence ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter directement la CCLA : 04 79 28 57 39.

### Offre touristique

La CCLA entame une réflexion sur l'offre éco-touristique du territoire.

L'enjeu de cette démarche est de définir, à l'échelle des 10 communes, les orientations à donner en termes d'équipements, d'accueil du public (plages, restauration, hôtellerie, etc.), de circulations (voies cyclables, promenades, navettes, etc.) et de promotion.

La Commune d'Ayn, bien que n'ayant pas les pieds dans l'eau, a son mot à dire, par la bouche de ses deux délégués : Frédéric Touhrat, Maire, et Alain Guicherd, 1er Adjoint.

Ils sont à votre écoute pour faire remonter vos attentes à la Communauté de Communes et définir la place que doit prendre Ayn dans l'offre touristique du territoire du Lac d'Aiguebelette.

N'hésitez pas à venir donner votre avis lors de la permanence du samedi matin.



## - Permanence des élus -

Pour recevoir vos remarques et répondre à vos questions, le Maire et un des Adjointes vous reçoivent **tous les samedis en mairie de 10h à 12h.**

N'hésitez pas à venir discuter avec eux pour transmettre vos suggestions, ou mieux comprendre le fonctionnement de la commune.